COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de Strasbourg

Séance du lundi 10 juillet 2017

Nombre de conseillers élus :

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

27

Conseillers en fonction:

**27** 

Conseillers présents :

20

## IV. AFFAIRES SCOLAIRES

Al Information de la demande du retour à la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2017 – modification des tarifs du périscolaire (mercredis)

Le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est paru le 28 juin 2017. Ce texte permet d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demijournées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Les communes de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ont organisé une consultation auprès des parents d'enfants scolarisés dans nos écoles courant juin. L'analyse des questionnaires retournés faisant ressortir une majorité de réponses en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire de septembre 2017, le Directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN) a été sollicité en ce sens par courrier des Maires du RPI en date du 30 juin 2017, précision étant faite que la demande a été faite conjointement avec les conseils d'école du même RPI.

Cette modification entraine un certain nombre d'ajustements notamment s'agissant des tarifs applicables pour les mercredis du JDL.

En effet, afin d'accueillir les enfants, qui ne seront plus scolarisés le mercredi matin, il est nécessaire d'allonger la durée d'ouverture des services périscolaires « les Coccinelles » et « les Aventuriers ». L'accueil des enfants se fera sur une durée de 11 heures les mercredis contre 6h30 actuellement.

Cet allongement nécessite de revoir le tarif d'accueil du mercredi périscolaire qui devait s'appliquer à compter du 1er septembre 2017. Dès lors, il est proposé les tarifs suivants :

Pour une journée complète, les repas étant facturés en sus :

	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Tranche 4		Tranche 5		Tranche 6		Tranche 7	
Quotient familial	< 501		de 501 à 800		de 801 à 1 100		de 1 101 à 1 400		de 1401 à 1700		de 1701 à 2 000			
Tranche tarifaire	T1	T1-10%	T2	T2-10%	13	T3-10%	T4	T4-10%	T5	T5-10%	T6	16-10%		T7-10%
Families d'Ober et i	9,80€	8,82 €	12,40€	11,16€	15,10€	13,59€	17,60€	15,84 €	20,10€	18,09€	22,50€	20,25 €	24,50€	22,05€
Familles des autres communes	11,29€	10,16€	14,22€	12,79€	17,33€	15,60€	20,24€	18,22€	23,17€	20,85€	25,89€	23,30€	28,23€	25,40 €

pour une demi-journée, les repas étant facturés en sus (si l'enfant mange au service périscolaire) :

	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3		Tranche 4		Tranche 5		Tranche 6		Tranche 7	
Quotient familial	< 501		de 501 à 800		de 801 à 1 100		de 1101à 1400		de 1401à 1700		de 1701à 2000			
Tranche tarifaire	T1	T1-10%	T2	T2-10%	T3	T3-10%	T4	T4-10%	15	T5-10%	T6	T6-10%	77	77-10%
Familles d'Ober et Mittel	4,90€	4,41€	6,20€	5,58€	7,55€	6,80€	8,80€	7,92€	10,05€	9,05€	11,25€	10,13€	12,25€	11,03€
Familles des autres communes	5,64€	5,08€	7,11€	6,40€	8,66€	7,80 €	10,12€	9,11€	11,58€	10,43€	12,95 €	11,65€	14,11€	12,70€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE

Les tarifs d'accueil du périscolaire du mercredi selon la grille ci-dessus (ces tarifs se substituant à ceux votés le 12 juin 2017, sous réserve d'un avis favorable du DASEN pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire de septembre 2017).

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme, Le Maire,

Thép KLUMPP

PRÉFECTURE DU BASEMIN 18 JUIL. 2017

Bureau du Contrôle de Légalité